

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2026



Nomenclature¹: 5.2

2026/035

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Cysoing s'est réuni en séance publique, sur convocation adressée le 9 avril 2026, dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers absents représentés : 4

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, CASTEL Sylvie, SILVESTRI Antoine, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, FOCKENOY Marc, FREMAUX Céline, LESY Denis, HEURTEAUX Martine, MINET Frédéric, VIAU Gaëlle, POUILLART Laurent, BARETS-WALLE Aline, ABIWE Lionel, ROSSIE Perrine, LEFEBVRE Ludovic à partir du point 2, MAPPUS Raphaëlle, COLIN Patrick à partir du point 3, COUSIN Didier, DEWAELE Salomé, LUCHIER Catherine.

Etaient absents excusés représentés :

LEPERS Isabelle (pouvoir DUBOIS Marion), LE GODEC Brigitte (pouvoir ENNIQUE Renaud), DUMORTIER Daniel, (pouvoir DUMORTIER Benjamin), CARPENTIER Guy (pouvoir HEURTEAUX Martine).

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

Secrétaire de séance : Nadia COURBEZ

POINT N°11 : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil municipal de CYSOING

VU

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1414-2, L.1411-5 et L.2121-21 ;
- les dispositions relatives à la composition et au fonctionnement des Commissions d'Appel d'Offres ;

CONSIDÉRANT

- que la Commission d'Appel d'Offres compétente pour les procédures formalisées est composée du Maire ou de son représentant, président de droit, ainsi que de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein du Conseil municipal ;
- qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat municipal ;
- qu'une seule liste de candidatures a été présentée ;
- qu'aucune autre candidature n'a été proposée ;
- qu'aucune demande de recours au scrutin secret n'a été formulée, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT ;

Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 :

De procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, pour la durée du

mandat municipal, selon la composition suivante :

Président de droit : Monsieur le Maire ou son représentant.

Membres titulaires :

- Monsieur Marc FOCKENOV
- Monsieur Antoine SILVESTRI
- Monsieur Pascal BOILEAU
- Madame Aline BARETS-WALLE
- Madame Raphaëlle MAPPUS

Membres suppléants :

- Monsieur Didier COUSIN
- Madame Isabelle LEPERS
- Madame Sylvie CASTEL
- Madame Brigitte LE GODEC
- Monsieur Patrick COLIN

Article 2 :

De constater que, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la liste présentée est proclamée élue, aucune autre candidature n'ayant été proposée et aucune demande de scrutin secret n'ayant été formulée.

Résultat du vote

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

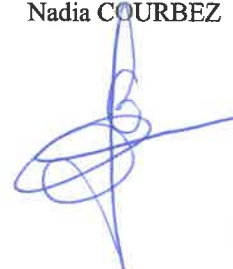
Le Maire

Benjamin DUMORTIER



La Secrétaire

Nadia COURBEZ



La présente délibération sera affichée et transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et suivants du CGCT.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission.